

# Conseil communal de Moudon

---

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DE LA DOUANE - Covid 19

Mardi 4 mai 2021 à 20H00

---

**Présidence** : Christophe Gertsch, Président

Le Président ouvre la 21<sup>ème</sup> séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 3<sup>ème</sup> de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse. Pour des raisons sanitaires et d'organisation, la séance du Conseil communal a lieu sans public.

Pour le bon déroulement de ce Conseil, le Président rappelle que plusieurs micros sont délivrés dans cette salle. Un micro reste à disposition pour la Municipalité et deux pour les membres du Conseil, soit un par rangée.

Le Président donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

40 membres du Conseil répondent présents à l'appel.

Le Municipal Serge Demierre, hospitalisé, est excusé pour cette séance ainsi que les membres du Conseil suivants :

- Cédric Althaus
- Sevdije Avdyli
- Afaf Ben Ali
- Pierre-Alain Richard
- Baris Bostan
- Avni Iseni
- Patrick Soppelsa
- Jean-Jacques Gacond
- Fernando Pereira
- Lionel Combremont
- Georges-Alexandre Duc
- Monique Tombez
- Michaël Voruz

Membre absent et non excusé : Naïm Sulja

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 8 décembre 2020.

## Conseil communal de Moudon

---

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.**

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

### **1. Assermentations**

- M. Cédric BÖHLEN (PLR) en remplacement de M. Serge DEMIERRE (PLR)
- M. Mario MACEROLA (PLR) en remplacement de Mme Afaf BEN ALI (PLR)

### **2. Communications**

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité

### **3. Rapports des commissions**

- a) Préavis No 63/21, Demande de crédit de CHF 201'273.- destiné à l'achat d'un véhicule pour le service voirie et espaces verts
- b) Préavis No 64/21, Demande d'un crédit de CHF 45'000.- pour la réfection et le déplacement du chemin des berges du coude de la Broye aux abords de la piscine du Grand-Pré,
- c) Préavis No 65/21, Demande d'un crédit de CHF 67'000.- pour l'assainissement de la butte de tir du stand de la Rollaz, parcelle 1260.

### **4. Banquet de Cornier**

### **5. Propositions individuelles.**

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### **1. Assermentation**

Le Président invite les personnes suivantes à venir devant l'assemblée pour prêter serment :

- Monsieur Cédric Böhlen (PLR)
- Monsieur Mario Macerola (PLR)

L'assemblée est invitée à se lever.

Le Président donne lecture du serment et félicite les nouveaux membres du Conseil pour leur engagement envers la commune de Moudon. Le Président leur remet le Règlement communal ainsi qu'un bouquet. Les nouveaux conseillers sont vivement applaudis.

Suite à l'assermentation, 42 conseillers sont donc présents.

Le PLR présentera un(e) membre pour la commission de l'AIMSLE en remplacement de Monsieur Serge Demierre au prochain Conseil.

### 2. Communications

#### a) du Bureau

Le Président informe que le bureau s'est réuni le dimanche 7 mars pour le dépouillement des élections communales et fédérales. Il remercie vivement tous, les citoyens convoqués, toutes les conseillères et conseillers qui ont œuvrés lors de ce dimanche de votation. Il remercie également le 1<sup>er</sup> Vice Président pour son travail de coordination ainsi que les anciens Présidents de ce Conseil pour avoir mis leur expérience au service de ce dépouillement important. Le Président félicite les membres élus à la Municipalité et au Conseil.

Le Bureau a reçu la démission de Madame Ben Ali qui remercie le Conseil pour son accueil et auprès duquel elle aura pu apprendre sur le plan personnel et politique.

Pour information, le Bureau se réunira le 11 mai prochain pour valider une proposition des indemnités qui, selon acceptation ou non du Conseil, entrerait en vigueur pour la législation 2021-2026. Ce tableau sera transmis par mail aux membres du Conseil dès le 11 mai. Le Président remercie d'avance de lui faire part de questions et remarques quant à ce tableau via sa boîte mail. Les chiffres mentionnés sur ce tableau ont été articulés par rapport à une ville aux dimensions sensiblement égales à Moudon. Le vote pour l'entrée en vigueur (ou pas) de ce nouveau barème d'indemnités aura lieu lors du Conseil du 5 juin après les assermentations du nouveau Conseil, sous la rubrique « jetons de présences ». La grande majorité des indemnités des différentes commissions ont été évidemment augmentées.

Le Président remercie les chefs des groupes politiques de se coordonner pour nommer les nouveaux membres des différentes commissions permanentes pour la séance du 5 juin prochain.

Le Président donne lecture d'un courrier de la famille de Magadis Richardet reçu dernièrement. Cette dernière remercie chaleureusement le Conseil communal d'avoir accepté la vente du domaine de Chalabruz à sa famille auquel elle tenait temps.

#### b) de la Municipalité

**Communication No 47/21: Préavis No 43/19 - Demande d'un crédit de CHF 733'000.- pour l'achat de la parcelle 469 située en zone industrielle**

La Syndique Carole Pico informe que ce préavis est bouclé et un solde disponible du préavis de CHF 7'850.- est relevé.

**Communication No 48/21: Préavis No 11/17 - Demande d'un crédit de CHF 314'300.- pour la réfection et l'aménagement du Parc aux biches, du chemin piétonnier, de l'éclairage et de la place de jeux (préavis amendé)**

Le Municipal Felix Stürner informe que ce préavis est bouclé et un solde disponible du préavis de CHF 36'104.01 est relevé.

## Conseil communal de Moudon

---

### Communications orales :

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que le préavis No 53/20 « demande d'un crédit de CHF 800'000.- pour la réfection et l'assainissement du pont St-Eloi » fait l'objet de travaux complémentaire pour imprévus. Le chantier a débuté le 8 mars 2021. Une mise en place du pont provisoire fait que les trottoirs restent accessibles. En séance de chantier le 6 avril dernier, les mandataires ont fait part de leur inquiétude, le chantier révélant des imprévus. En effet, l'examen détaillé des structures porteuses métalliques indique que certaines parties de l'ouvrage sont trop altérées. Cela concerne les deux poutres principales, les appuis métalliques du pont sur les deux culées ainsi que la maçonnerie des deux culées à chacune des extrémités du pont. Une estimation des dégâts a été réalisée. Plusieurs variantes ont alors été étudiées ; soit réaliser une forme d'acharnement thérapeutique, c'est-à-dire enlever les parties défectueuses, les remplacer, les souder puis procéder au sablage prévu initialement, l'autre variante consiste au remplacement de la poutre totale, soit en un seul bloc.

Le planning réalisé par le bureau d'ingénieur, en tenant compte des travaux supplémentaires, prévoit la fin des travaux pour le mois d'octobre 2021.

De ce fait et au vu de qui précède, une demande de crédit supplémentaire fera l'objet d'un préavis présenté au prochain Conseil du 22 juin prochain avec des chiffres précis.

Monsieur Nicolas Martin demande si d'autres mauvaises surprises pouvaient encore faire surface concernant la réfection de ce pont et si tout a bien été étudié ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck a posé la question au bureau mandataire qui assure que tout a été pris en compte pour la réfection.

Monsieur Daniel Perret-Gentil demande si ce dépassement est dû à une mauvaise évaluation des coûts car il y a eu des devis et des analyses. Comment peut-on en arriver là ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'effectivement une étude a été conduite en 2006. Une autre étude aurait certainement dû être nécessaire mais aurait permis d'éviter ce genre d'imprévus.

Monsieur Daniel Perret-Gentil trouve qu'il faut faire attention à savoir à qui reviennent les responsabilités quand même.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que la Municipalité en est consciente et a déjà discuté de ce fait.

Monsieur Simon Benjamin est extrêmement surpris d'entendre les propos du Municipal quand à un dépassement financier qui sera sûrement important avec une étude qui date de 14 ans. Est-ce recevable d'attendre tant de temps après l'acceptation d'un devis ?

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur René Meillard se demande si l'argent déposé pour toutes ces études ne serait pas mieux placé au bureau technique qui serait à son avis capable de faire des devis.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan relève que des reproches avaient déjà été faits auprès du bureau technique. Certainement que des bureaux d'ingénieurs sont appelés car ça dépasse les compétences du bureau technique.

La parole n'est plus demandée par la Municipalité et la discussion est close.

### 3. Rapports des commissions

#### **a) Préavis No 63/21 : Demande d'un crédit de CHF 201'273.- destiné à l'achat d'un véhicule pour le service voirie et espaces verts**

Monsieur Nicolas Martin, nommé rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Jakup Isufi, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose également d'accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions municipales.

- 1. autorise formellement la Municipalité à acquérir un véhicule pour le service de la voirie et des espaces verts,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 201'273.- TVA comprise,**
- 3. prend acte que la dépense sera compabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que cet investissement pourra être amorti, tout ou partie, par reprise sur le compte "Provision véhicule". Le solde éventuel devant être amorti en 10 ans maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Le préavis No 63/21 est accepté à l'unanimité**

Madame Véronique Diserens, Municipale, remercie le Conseil pour l'acceptation de e préavis.

## Conseil communal de Moudon

---

***b) Préavis No 64/21 : Demande d'un crédit de CHF 45'000.- pour la réfection et le déplacement du chemin des berges du coude de la Broye aux abords de la piscine du Grand-Pré***

Monsieur André Zimmermann, nommé rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier demande à l'assemblée d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions municipales.

- 1. autorise formellement la Municipalité à participer financièrement à la réfection et au déplacement du chemin des berges du coude de la Broye aux abords de la piscine du Grand-Pré,***
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 45'000.- TVA comprise,***
- 3. prend acte que la dépense sera compabilisée à l'actif du bilan,***
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,***
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.***

**Le préavis No 64/21 est accepté à l'unanimité**

***c) Préavis No 65/21: Demande d'un crédit de CHF 67'000.- pour l'assainissement de la butte de tir du stand de la Rollaz, parcelle 1260***

Madame Françoise Matthey, nommée rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité. Madame Matthey précise que Model n'est pas concerné par l'assainissement car c'est la commune de Moudon qui est propriétaire.

Monsieur Alain Najar, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter également les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

## Conseil communal de Moudon

---

Madame Caroline Stevens propose un amendement aux conclusions 1 et 2 du préavis, soit :

- 1. autorise formellement la Municipalité à procéder aux travaux d'assainissement de la butte de tir du stand de la Rollaz, sous réserve que la société de tir Le Pistolet participe à hauteur de 10% du crédit initial de CHF 67'000.-*
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 60'300.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle supplémentaire,*

Madame Caroline Stevens précise que le PS/V soutient ce projet d'assainissement qui est utile et nécessaire. En revanche, les conclusions de la Municipalité gênent Madame Stevens car elles font fi du principe de pollueur-payeur, tel qu'énoncé dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement et à titre régional sur la loi sur la gestion des déchets. A titre personnel, elle précise qu'elle n'est ni pour ni contre la pratique du tir.

Le présent amendement demande que la société de tir Le Pistolet participe à cet assainissement dans la mesure où la détérioration du site est la conséquence directe et indiscutable de ses activités.

Madame Caroline Stevens précise qu'elle est mère d'une enfant de 4 ans qui aime se promener le long de la Broye. Elle a quitté la ville pour venir à la campagne et elle espère que Moudon aura pour politique de préserver la nature.

Madame Stevens souhaite que ces amendements soient votés de manière confidentielle donc à bulletins secrets.

Le Président ouvre la discussion sur les conclusions 1 et 2 amendées.

Monsieur Nicolas Martin voudrait savoir si la société de Tir au Pistolet avait les moyens d'assainir elle-même ces buttes ? Si tel serait le cas, ce n'est plus une demande de crédit pour l'assainissement mais une demande de subvention qu'il faudrait voter ce soir.

Madame Caroline Stevens relève qu'on se rend bien compte que cette société n'a pas les moyens mais, étonnement lorsqu'il s'agit de fournir des caissons miraculeusement, elle trouve les moyens financiers.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan estime que voter tel quel ce préavis serait de créer un précédent et d'autres sociétés pourraient se servir de cette manière pour dire qu'elles n'ont pas les moyens et déclarer que c'est à la commune de payer. Le risque de créer un précédent pourrait coûter cher à la commune s'il faut dépolluer un jour d'autres sites.

Monsieur André Zimmermann réagit en relevant que la commune a construit un nouveau local pour le club de la pétanque, elle a changé le système d'arrosage du terrain de sport et là, on est entrain de créer un précédent dans l'autre sens en demandant une participation à une société locale. Jusqu'à présent, pour les autres sociétés locales on n'a pas eu ce genre

## Conseil communal de Moudon

---

d'exigence. Monsieur Zimmermann trouve juste perturbant qu'on vienne avec une exigence de ce type là et c'est là qu'on va créer un précédent. C'est un signal assez fort du Conseil de donner à toutes les sociétés locales sans rien demander, c'est un soutien de la collectivité. Les sociétés locales profitent du soutien de la commune et c'est logique qu'elle y participe.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan relève que ça contredit la convention passée entre la société et la commune qui dit que la société doit remettre en état le terrain. Qu'est-ce que cette société amène à la ville de Moudon ?

La Municipale Véronique Diserens informe que la commune répond tout simplement à une exigence légale. La société n'a pas les moyens et comme c'est la commune qui est propriétaire de ce terrain, c'est sur cette dernière que le Canton risque de se tourner vu que c'est lui qui exige d'assainir cette butte.

Madame Caroline Stevens répond que tout le monde a bien compris sur le fond, la nécessité d'assainir cette butte de tir. Hélas, nous sommes tous conscients que la pollution de ce type de site n'est plus possible et en prenant la totalité des coûts, on fait fi du principe du pollueur-payeur. Les sociétés de gymnastique par exemple ne sont pas concernées mais les sociétés qui polluent doivent payer.

Monsieur Alain Najar dit que Moudon est la seule commune, à sa connaissance, à ne pas avoir payer les caissons, alors que les autres communes ont payé les caissons.

Madame Valérie Musy, en qualité de membre de la commission relève que lors de la séance de la commission Monsieur Claude Gavin était présent. Ce dernier aurait aimé que la commune participe plus au financement des caissons, car aujourd'hui, la société de tir n'a pas les moyens pour les financer et est à la recherche de plus de CHF 6'000.- pour financer ces caissons. Dans l'idéal, il faudrait que l'assainissement de la butte se fasse en même temps que la mise en place de ces caissons pour éviter des coûts. Si le Conseil communal accepte cet amendement, comment faire si la société de tir n'a pas les moyens financiers ? Est-ce que ça veut dire que l'assainissement de cette butte est reporté d'une année et la commune perd sa subvention. Rien ne permet de dire que dans une année on aura toujours la même subvention.

La Municipale Véronique Diserens explique que l'assainissement de cette butte de tir, de toute façon, doit se faire et la société de tir n'a pas les moyens financiers. Si l'amendement est accepté, il se passera que la société de tir ne pourra pas payer et de ce fait plus tirer. La Confédération subventionne les travaux d'assainissement à hauteur de 40%, et si on ne fait pas les travaux on risque de perdre la subvention. Le but est quand même de garder cette butte et d'en profiter. L'assainissement devra se faire mais sans subvention ça sera plus cher.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

## Conseil communal de Moudon

---

Le Président passe au vote de la conclusion 1 amendée, à bulletin secret, comme demandé par Madame Stevens, soit :

1. *autorise formellement la Municipalité à procéder aux travaux d'assainissement de la butte de tir du stand de la Rollaz, sous réserve que la société de tir Le Pistolet participe à hauteur de 10% du crédit initial de CHF 67'000.-.*

**Au vote, le résultat est de 20 voix pour, 20 avis contraires et 2 abstentions.**

Après une certaine confusion, Monsieur André Zimmermann reprend l'article 78, alinéa 10 du règlement communal :

« En cas de vote, à bulletin secret, le Président prend part au vote. En cas d'égalité, l'objet soumis au vote est réputé refusé ».

**Donc, l'amendement est refusé et le Président passe au vote des conclusions de la Municipalité.**

1. *autorise formellement la Municipalité à procéder aux travaux d'assainissement de la butte de tir du stand de la Rollaz,*
2. *accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 67'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,*
3. *prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,*
4. *prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,*
5. *autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du moment.*

**Le préavis No 65/21 est accepté par 28 voix, 5 avis contraires et 9 abstentions**

Monsieur André Zimmermann ne veut pas épiloguer sur ce vote mais à encore une demande de précision. Dans le préavis c'est noté que la norme de 200 mg pourrait descendre. Est-ce que, si cette norme est à 150 mg, il faut recommencer les travaux ou ce sera accepté par le Département ?

La Municipale Véronique Diserens répond que dès le moment où l'assainissement sera fait, ce sera considéré comme terminé et sera rayé des sites pollués.

La Municipale remercie encore le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

### 4. Banquet de Cornier

Monsieur André Zimmermann, secrétaire de la commission de Cornier, nous apporte les informations suivantes :

Le 23 juin 2020, la commission chargée d'organiser le Banquet de Cornier avait demandé au Conseil Communal le report de la manifestation afin de réagir à la situation sanitaire exceptionnelle.

Malheureusement, la situation ne s'est pas stabilisée assez rapidement pour assurer un bon déroulement du banquet le 11 septembre de cette année. Lors de 2 séances, le 10 février et le 30 mars, la commission a esquissé une possible suite à donner.

La commission désire éviter l'engagement de frais qui ne pourraient pas être remboursés et qui épuiserait le budget alloué au banquet. Le report en 2022 a également été discuté, mais il a été rejeté vu que le lien avec la législature 2016-2021 serait difficile. Pour terminer, l'abandon du banquet au profit d'une activité plus conséquente en fin de la prochaine législature semble déplacée car certaines personnes n'étant plus élues ne pourraient pas profiter de la manifestation.

La commission propose donc les éléments suivants au Conseil communal de Moudon:

- a) Distribution d'un panier garni et diversifié aux Conseillers présents durant la législature, aux anciens présidents, aux Municipaux, à la secrétaire, à la huissière du Conseil ainsi qu'à la presse présente de manière régulière lors de Conseils Communaux. Un seul panier sera distribué par personne.
- b) Distribution de bons d'achats à faire valoir dans les commerces moudonnois aux Conseillers présents durant la législature.
- c) Organisation de quelques balades ouvertes aux membres du Conseil communal sur divers sites particuliers de la commune avec l'organisation d'un apéro.

Une certaine somme sera réservée au traditionnel « ressat » qui pourrait être potentiellement organisé en début 2022. De ce fait, la clôture des comptes devrait être reportée en 2022.

Nous demandons une nouvelle fois au Conseil communal de déroger à l'article 2 et 4 du règlement du Banquet de Cornier.

Le dédommagement suivant est à prévoir :

- Les membres du Conseil communal de Moudon ayant effectué l'entier de leur législature jusqu'au 30 mai 2020 bénéficient d'un panier garni et d'un certain montant de bons
- Les membres qui n'ont participé que partiellement aux activités de ce Conseil jusqu'au 30 juin 2021, bénéficient de ce même panier et des bons d'une valeur réduite.

## Conseil communal de Moudon

---

La commission propose les conclusions suivantes pour ce rapport de la commission de Cornier.

- 1. autorise formellement de déroger à l'article 4 du règlement relatif à l'organisation du banquet de Cornier et de remplacer le banquet de Cornier par les divers éléments mentionnés**
- 2. autorise formellement tous les membres de la commission Cornier à rester en place même si cela demande une dérogation à l'article 2 susmentionné**

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des conclusions de la commission du Banquet de Cornier.

**Le rapport de la commission du Banquet de Cornier est accepté par 37 voix et 5 abstentions**

### 5. Propositions individuelles

#### Postulat déposé par Monsieur Daniel Perret-Gentil

##### Création de jardins

*« La pandémie qui s'est installée dans notre vie depuis plus d'un an, nous a touché dans sa première étape, avant tout dans notre santé physique.*

*Des moyens très importants, tant financiers que scientifiques ont alors très rapidement été engagés pour combattre le virus responsable de ce mal. Les médecins et le personnel soignant se sont occupés avec le succès que nous connaissons pour apporter la guérison espérée.*

*Mais notre manière de vivre s'est aussi grandement modifiée. Les contacts ont été prohibés, le confinement, la distanciation sont devenus la règle, le port de masque également, ainsi qu'une multitude de comportements qui faisaient partie intégrante de notre vie en société. La morosité a pris le relais.*

*Il était donc parfaitement normal que les règles restrictives imposées produisent un bouleversement important sur le psychisme. Les repères de notre vie ont disparu rapidement. Tous les moyens d'information soulignent sans relâche de l'augmentation et de la gravité de cet aspect de la pandémie. Le nombre des victimes atteint des pourcentages impressionnants. Pour leur venir en aide, il faut, certes, recourir aux prestations médicales, favoriser l'accès aux soins psychiques. Mais il faut aussi privilégier des activités qui permettent de renouer en douceur avec la vie en société, de favoriser de pratiques sociales génératrices d'estime de soi et de plaisir de vivre.*

## Conseil communal de Moudon

---

*Les autorités politiques communales, dans le strict cadre qui nous occupe doivent alors endosser un rôle actif pour permettre le redressement de la situation dans la mesure de ses possibilités. Les expériences réalisées par des communes démontrent clairement qu'une activité en plein air est bénéfique en la circonstance. Elles ont, par exemple, créé des jardins de cultures.*

*Je suis convaincu que les autorités communales de Moudon sont sensibles aux atteintes psychiques découlant de la pandémie et n'hésiteront pas d'entreprendre les mesures pour le bien-être de sa population. Le jardinage fait partie des réalisations allant dans ce sens. Je sollicite alors de la Municipalité qu'elle mette à disposition de ses citoyens une parcelle propre à la culture pour permettre la création d'au moins 20 jardins, sans tenir compte de ceux déjà existants, selon les règles d'attribution et d'administration qu'elle fixera »*

Le Président ouvre la discussion sur ce postulat.

Monsieur Nicolas Martin pose la question que s'il veut se construire un golf ou autre infrastructure, il n'a qu'à demander à la Municipalité ?

Monsieur Daniel Perret-Gentil répond que ça été prouvé que ces communes qui ont fait des jardins ont eu énormément de succès. Toute activité est bénéfique pour le psychique des gens et pense tout d'abord à leur bien-être.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan estime que d'avoir des jardins communaux est un acte social.

Monsieur Etienne Habegger demande si la commune a des terrains pour pouvoir faire des jardins communaux ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que ça doit être analysé, voir les coûts et la demande qu'il y aurait.

Monsieur Daniel Perret-Gentil fait confiance à la Municipalité pour trouver une solution.

Monsieur André Zimmermann demande combien de m<sup>2</sup> serait nécessaire pour ces jardins.

Monsieur Daniel Perret-Gentil répond qu'il n'a pas voulu donner des dimensions, c'est la Municipalité qui décidera.

La parole n'est plus demandée et la discussion est fermée.

Le Président passe au vote du postulat.

Par 37 voix, 4 avis contraires et 1 abstention le postulat est renvoyée à la Municipalité

Le postulat est renvoyé à la Municipalité.

### **Motion déposée par Messieurs Michel Lohner et Colin Faqi**

#### **Pour la mise à disposition transparente des documents du Conseil communal sur le site Internet de la commune**

*« les documents constituent notre outil de travail principal, ils nous permettent de nous informer, de préparer les séances et de prendre les bonnes décisions. Avant chaque séance du Conseil, nous les recevons par voie électronique. Certain-es d'entre nous les impriment alors que d'autres les enregistrent sur leur smartphone, tablette ou ordinateur. Après les séances, une grande partie de ces documents ne nous sont plus accessibles. Et pourtant, ils sont les témoins de l'histoire, du vécu et de l'avenir de notre commune.*

*Il est impératif que la totalité des documents mis à notre disposition ou élaboré par nos membres soient facilement disponibles pour nous toutes et tous, pendant et après leur traitement. Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui. Actuellement, les documents suivants sont à disposition sur le site Internet de la commune :*

*[www.moudon.ch/fr/9/moudon](http://www.moudon.ch/fr/9/moudon) -officiel*

- la liste des membres du Conseil communal*
- la liste des membres du Bureau*
- les convocations et ordres du jour des séances du Conseil de la législature 2016-2021*
- les procès-verbaux de la législature 2016-2021*
- les préavis municipaux de la législature 2016-2021*

*De plus, les documents suivants sont à disposition sur l'Extranet des conseillères et conseillers :*

*[www.moudon.ch/extranet/](http://www.moudon.ch/extranet/)*

- les procès-verbaux des séances du Conseil depuis le 6.10.2009 à ce jour*
- les convocations et ordres du jour des séances CC depuis le 10.11.2009*
- la liste des commissions 2006-2011*
- la liste des membres du CC avec les coordonnées de chacune et chacun*
- quelques préavis de l'année 2015*
- le rapport de gestion 2014 et les comptes 2014*

*La situation décrite ci-dessus n'est pas satisfaisante. Seule une partie des documents préparés par la Municipalité à l'intention du Conseil ainsi que les documents produits par le Conseil lui-même et par ses commissions sont accessibles facilement. Nous avons consulté les sites de Payerne, Echallens et Ecublens : tous les documents y sont disponibles en quelques clics, et non pas sur un extranet ou un intranet, mais directement accessibles à tout un chacun.*

*Dès lors, par cette motion, nous invitons la Municipalité et le Bureau du Conseil à créer, sur le site Internet de la commune [www.moudon.ch](http://www.moudon.ch) un domaine dans lequel les documents suivants sont aisément accessibles :*

- les convocations et ordres du jour des séances du Conseil*
- les procès-verbaux*
- les préavis municipaux*
- les rapports de gestion, liasses des comptes et du budget*
- les rapports des commissions ad hoc*
- les rapports de la COGEFIN*
- les rapports des autres commissions permanentes*
- les lettres et pétitions parvenues au président*
- les communications de la Municipalité*
- les initiatives, postulats, motions, interpellations et projets rédigés*

## Conseil communal de Moudon

---

*La mise à jour devrait intervenir après chaque Conseil, dans un délai raisonnable.*

*Afin de faciliter l'intégration des nouveaux membres du Conseil, le dispositif devrait être opérationnel pour le début de la législature 2021-2026.*

*De plus, nous voyons ici une opportunité supplémentaire d'utilisation de la GED, introduite en 2015 dans l'administration communale et à ce jour encore insuffisamment implantée, à notre connaissance.*

*Nous invitons les conseillères et les conseillers à appuyer cette motion qui facilitera de manière significative notre engagement pour la commune, la préparation et le suivi des séances du Conseil ainsi que les travaux au sein des commissions. »*

Monsieur Michel Lohner qu'il ne s'agit en aucun cas de remettre en question le travail de la secrétaire, mais de créer un outil de travail accessible à tous qui doit être mis sur pied par un spécialiste.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote :

**La motion est acceptée à l'unanimité**

Monsieur Michel Lohner remercie le Conseil.

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie les motionnaires pour cette initiative. Il informe qu'il est déjà entrain d'étudier une solution et mettre quelque chose en place pour 2022. Le Municipal Steck prendra contact avec Messieurs Lohner et Faqi pour éventuellement travailler ensemble.

### **Motion déposée par Anne Salomon**

Avant de donner lecture de la motion, Madame Anne Salomon, au nom de la société de Tir Le Pistolet, dont elle fait partie, remercie le Conseil et est très reconnaissante pour le vote du préavis 65/21.

### **W.-C publics**

*« Jamais on n'a autant parlé de ce sujet que ces derniers mois, encore plus depuis le début de la pandémie de coronavirus.*

*Les toilettes publiques sont loin d'être les endroits peu hygiéniques, non sécuritaires et non essentiels qu'on imagine. Elles sont au contraire de précieux outils pour prévenir efficacement les maladies et réduire les inégalités. Il y a des épidémies d'hépatite A qui se déclarent à cause de la défécation dans les endroits publics par exemple. Ce sont des préoccupations de santé publique très sérieuses dont il faut tenir compte lorsque nous nous penchons sur l'importance d'avoir des toilettes publiques. A la condition, évidemment, que les dites toilettes soient utilisées avec la distanciation physique nécessaire et qu'elles soient rigoureusement nettoyées.*

*Vous ne contracterez pas de maladies en vous asseyant sur le siège d'une toilette publique. Il s'agit d'un mythe que les scientifiques ont bien du mal à déboulonner, et ce, depuis des décennies,*

## Conseil communal de Moudon

---

à propos de la fausse croyance voulant que l'on puisse contracter des maladies en posant ses fesses sur le siège d'une toilette publique. Particulièrement tenace auprès des femmes, cette idée est tout simplement fausse. Notre peur irrationnelle et collective de la saleté, des maladies et des microbes serait en partie responsable de la propagation de ce mythe. De nombreuses personnes pensent que les sièges des toilettes publiques contiennent des agents pathogènes transmissibles comme des bactéries ou encore le virus de la gastroentérite.

S'il est vrai que de tels indésirables peuvent se trouver à cet endroit, il ne faut pas tomber dans la paranoïa. Vous ne vous exposez pas à ces maladies quand la peau de votre derrière touche au siège de toilette, à moins que vous ayez une blessure ouverte. Bien sûr, si vous faites partie des gens qui ont un système immunitaire affaibli, il faut faire davantage attention. Mais pour tous les autres, des mesures hygiéniques de base suffisent, c'est-à-dire un lavage des mains fréquent. Or, où se lave-t-on les mains plus souvent qu'aux toilettes ? Faut-il le rappeler par un petit panneau sur la porte ? Qu'à cela ne tienne...

Le mode de contamination le plus courant pour ces pathogènes est la voie féco-orale. A moins de poser votre langue sur le siège, il faut donc qu'il y ait un contact avec vos mains, que vous portez ensuite à votre bouche. Les toilettes publiques ne représentent pas un haut risque pour la propagation de la covid-19 pour diverses raisons. L'une d'elles est qu'il s'agit d'une maladie respiratoire. Par conséquent, nous savons tous que nous devons nous tenir loin des endroits exigus, dans on respire le même air que des inconnus. C'est le cas dans un ascenseur, par exemple. Mais nous ne pensons pas que des gens s'organisent pour occuper les lieux en groupe dans une cabine. Quant aux surfaces que l'on touche beaucoup, oui il y en a dans les toilettes, mais il y en a aussi dans les centres commerciaux, les terrasses, les restaurants, les ascenseurs, les bureaux...d'accord, il y a nécessité de nettoyer de manière plus approfondie. Mais les toilettes publiques ne sont pas différentes d'autres lieux en cette ère de pandémie.

La signalisation, les trottoirs, les bancs et les poubelles : on sait qu'on a besoin de toutes ces choses dans une ville. Mais les toilettes ont été exclues de l'éventail de service. Or la covid-19 a entraîné un important confinement. Non seulement les toilettes publiques de nos villes ont été fermées (et ceci même avant la covid-19), mais nous avons vu fermer toutes les autres toilettes qui étaient accessibles au public. Et tout d'un coup, les gens comprennent ce que cela signifie d'avoir un accès limité aux toilettes. Car il est indéniable que les toilettes sont essentielles pour tous, chaque jour. Nous savons qu'il y a des projets concernant le centre-ville, mais les conditions sanitaires ne sont, elles, pas à l'état de projet et durent depuis un moment déjà. Nous insistons donc surtout sur l'urgence d'installations, même provisoires s'il le faut sur le trajet Gare – place du Marché - Grenette et vieux Bourg. Ça coûte cher, nous en sommes conscients. Mais on doit se demander ce que l'on veut comme société. Si on veut que la ville soit accessible aux piétons, aux vélos, aux familles, aux pèlerins de Compostelle, aux commerçants des foires et marchés, qu'elle soit habitable et que les gens puissent y couler leurs vieux jours, alors nous devons avoir les installations qui rendront cela possible. Donc, oui, c'est coûteux, mais c'est une question de dignité et c'est ce qu'il faut pour que notre ville réponde aux besoins essentiels.

Moudon, cité de bon accueil, certains trouvent cet argument désuet, d'autres y tiennent. Mais de toute façon, ce sujet, aussi terre-à-terre soit-il, en fait partie. Merci à notre Municipalité de prendre des décisions rapides à ce sujet. »

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

Monsieur Nicolas Martin n'a pas bien compris le sens de cette motion. Est-ce que la Municipalité doit installer des roulottes.

## Conseil communal de Moudon

---

Madame Anne Salomon cite qu'à Moudon, il n'y a aucun moyen d'aller aux toilettes publiques à Moudon. Ces temps, Madame Salomon ne peut pas se promener dans Moudon sans que quelqu'un l'interpelle à ce sujet. Elle sait qu'il y a des projets qui sont prévus mais actuellement, les restaurants sont fermés et les magasins ont fermé les WC. La personne qui est mal prise en ville de Moudon fait comment ?

Madame Caroline Stevens relève que la Municipalité pourrait peut-être intervenir auprès des commerçants qui ne sont actuellement pas très disposés de mettre leurs WC à disposition.

Madame Anne Salomon répond qu'effectivement certains commerçants ont refusé l'accès aux WC de leur établissement mais, à l'exemple de Monsieur Dorthe de la fromagerie qui ne se voit pas refuser l'accès aux WC expose que les gens doivent passer à travers la cuisine où se font des préparations et ce n'est pas agréable du tout, d'où la nécessité de trouver une solution.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan estime qu'une ville de 6'000 habitants se doit quand même d'offrir ce service sans que les gens doivent aller au restaurant ou dans un commerce, pandémie ou pas.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote :

**La motion est renvoyée en Municipalité par 37 voix et 5 abstentions**

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Madame Catarina Soares aimerait savoir où en est le dossier RétroBus. En effet, elle voit des bus qui se déplacent mais ne voit pas de différence sur les places actuelles en ville de Moudon. Est-ce que l'association remplit sa halle avec d'autres bus ?

La Syndique Carole Pico répond que la halle RétroBus est terminée. Quelques bus sont déjà dedans cette halle mais la Municipalité a aussi vu des bus arriver depuis Lucens et se pose aussi la question. Ceci dit, il y a quand même une vingtaine de bus qui ont été évacués ce qui est minime, il en reste tout de même 200.

Au niveau procédure, la Municipalité est à bout touchant et maintenant elle est en attente de la décision du Tribunal.

Monsieur Simon Benjamin, au nom des Vert-e-s et des Socialistes, relève que, contrairement au pendulaire disposant d'un abonnement, les déplacements occasionnels en transport public sur de longues distances sont très onéreux pour ceux qui ne disposent pas d'un abonnement (général ou demi-tarif).

## Conseil communal de Moudon

---

Les cartes journalières sont un moyen permettant aux personnes le souhaitant (bas revenu ou non) de disposer d'un billet à un prix de l'ordre de CHF 40.- leur permettant de voyager sur l'ensemble du réseau des transports publics suisse durant une journée.

Ces billets, achetés par lot au prix de 14'000.- par les communes à l'union des transports publics, sont revendus principalement aux habitant-e-s de leur commune.

En automne 2020, l'alliance SwissPass a annoncé vouloir supprimer cette solution pour la fin 2023. Les raisons évoquées sont, entre autres, que les cartes journalières marchent moins bien et que leur coût administratif est trop important.

Toutefois, il faut noter que lorsqu'une commune a acheté un set de carte journalière, c'est elle qui assume l'entier des coûts et surtout les pertes liées aux invendus qui ne sont pas repris.

«Alliance SwissPass développe donc, avec l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses, une nouvelle offre qui sera mise à disposition des communes et des villes en exclusivité à partir de 2024.» Cette nouvelle offre consistera probablement en une transition numérique dont le fonctionnement et surtout le coût restent à préciser.

Nous sommes convaincus de l'importance des transports publics dans la diminution de la mobilité individuelle motorisée, dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous estimons que le rôle social que jouent les cartes journalières est d'une grande importance.

Nos questions sont :

- La municipalité a-t-elle été consultée avant la décision de l'alliance SwissPass,
- Est-ce que la municipalité a des précisions sur cette transition numérique,
- Est-ce que la municipalité a été invitée par l'union des communes vaudoise (UCV), l'union des communes suisses (UCS) ou éventuellement l'union des villes suisses (UVS) pour se mettre à la table des négociations
- La municipalité a-t-elle des informations sur le coût d'une telle solution ?
- Comment les personnes laissées sur le bord de la route de la transition numérique pourront-elles disposer d'une carte journalière ?

Le Municipal Lucas Contomanolis répond que toutes les observations faites sont justes. Il précise que c'est maintenant que les communes vaudoises commencent à s'organiser et travailler ensemble pour faire face aux CFF. Le Municipal Contomanolis promet que le Conseil sera tenu au courant de la procédure.

Monsieur Daniel Perret-Gentil relève qu'à la rue Mauborget, il y avait le CMS et il y a une place de parc attribuée à la commune. Il espère que si la Municipalité récupère cette place de parc du CMS, elle fera en sorte qu'elle soit pour des places pour motos et vélos.

La Syndique Carole Pico lui répond que la place jaune est homologuée et le restera. La configuration va quelque peu changer et il y aura plus qu'une voiture qui pourra se parquer au lieu de deux actuellement ainsi qu'une place de livraison.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust, en tant que conseiller communal et en tant que citoyen, dit son désarroi face à la rénovation du pont St-Eloi. Il a l'impression que les conseillers communaux perdent le contrôle dans l'exercice de leur mandat et sont souvent mis devant le fait accompli.

La Syndique Carole Pico comprend son désarroi mais la Municipalité est aussi en difficulté par ce qui arrive concernant ce dossier. La Municipalité va présenter un préavis

## Conseil communal de Moudon

---

et dans ce préavis complémentaire, le Conseil aura tous les tenants et les aboutissants ainsi que des chiffres précis. C'est vrai que ce crédit complémentaire sera important mais de toute façon, on ne peut pas rester comme ça rien faire. La Syndique Carole Pico relève que la Municipalité prendra ses responsabilités et le Conseil prendra aussi les siennes.

Monsieur Gzim Rama aimerait avoir des nouvelles concernant son postulat concernant les passages piétons vers chez Lidl.

La Syndique Carole Pico lui assure qu'une réponse lui sera donnée pour le prochain Conseil.

Il est 22h12, le Président clôt la séance. Il remercie chacune et chacun et souhaite à tous une bonne rentrée.

**Conseil communal de Moudon**

**Le Président : La Secrétaire :**



*gertsch* *N. Wyler*

**Christophe Gertsch Nicole Wyler**